



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 36 - Renouvellement des contrats d'assurances en groupement de commandes – Autorisation de signature du marché

Délibération n° 007730

Renouvellement des contrats d'assurances en groupement de commandes – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	24/10/2024	Favorable unanime

Résumé :

Plusieurs contrats d'assurance de la Ville de Besançon, du CCAS, de Grand Besançon Métropole, du SYBERT, des Deux Scènes et de l'ISBA, arrivent à échéance le 31 décembre 2024, en matière de responsabilité civile, dommages aux biens et flotte automobile.

Ces entités doivent par conséquent renouveler ces contrats à effet du 1^{er} janvier 2025.

La consultation comprenant 4 lots a été lancée dans le cadre du groupement de commandes permanent. Le coordonnateur du groupement est la Ville de Besançon.

Le présent rapport propose de signer les marchés d'assurance avec les attributaires choisis par la Commission d'appel d'offres.

Plusieurs contrats d'assurance de la Ville de Besançon, du CCAS, de Grand Besançon Métropole, du SYBERT, des Deux Scènes et de l'ISBA arrivent à échéance le 31 décembre 2024, en matière de responsabilité civile, dommages aux biens et flotte automobile.

Les entités doivent par conséquent renouveler ces contrats d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le service mutualisé Affaires Juridiques-Assurances s'est fait accompagner d'un cabinet spécialisé pour l'assister dans le renouvellement des contrats mais également pour suivre toutes les questions ou dossiers complexes nécessitant l'expertise et l'assistance d'un prestataire compétent dans le domaine des assurances.

Le marché a été passé en 4 lots selon la procédure d'appel d'offres. Il s'agit d'un groupement de commandes entre les structures énoncées ci-avant, dont le coordonnateur est la Ville de Besançon. Les résultats de la consultation ont été présentés à la commission d'appel d'offres le 4 octobre 2024.

I. Modalités de réalisation de la consultation

La consultation a été décomposée en quatre lots libellés comme suit :

- lot n° 1 « Assurance Dommages aux biens et risques annexes » pour le CCAS,
- lot n° 2 « Assurance Responsabilité et risques annexes » pour la Ville de Besançon,
- lot n° 3 « Assurance Responsabilité et risques annexes » pour le CCAS,
- lot n° 4 « Flotte automobile et risques annexes » pour tous les membres du groupement.

Le marché a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert lancé le 31 mai 2024, avec une date limite de remise des offres fixée au 11 juillet 2024 à 12 heures.

Rappel des critères d'analyse des offres pour l'ensemble des lots :

- critère 1 : nature et étendues des garanties - qualité des clauses contractuelles (noté sur 10 avec coefficient 5),
- critère 2 : tarification – prix (noté sur 10 avec coefficient 4),
- critère 3 : modalités et procédure de gestion des dossiers (noté sur 10 avec coefficient 1).

La durée totale du marché est 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'estimation du montant du marché sur sa durée totale s'élève à 1 725 000 € HT.

II. Résultats de la consultation

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 octobre 2024 a attribué :

- le **lot 2** « Assurance Responsabilité et risques annexes pour la Ville de Besançon » au cabinet BEAC (avec la SAS BEAH, les compagnies LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY EU S.A. et TOKIO MARINE EU S.A) pour une prime annuelle de : 73 140,09 € TTC.
Taux de prime HT : 0,1193 %.
- le **lot 3** « Assurance Responsabilité et risques annexes pour le CCAS » au cabinet PNAS (avec la compagnie AREAS DOMMAGES) pour une prime annuelle de : 3 239,33 € TTC.
Taux de prime HT : 0,025 %.
- le **lot 4** « Flotte automobile et risques annexes pour tous les membres du groupement » à la compagnie SMACL pour une prime annuelle de :
 - 174 675,53 € TTC pour la Ville de Besançon
 - 136 533,34 € TTC pour Grand Besançon Métropole
 - 29 980,76 € TTC pour le CCAS
 - 15 941,8 € TTC pour le SYBERT
 - 2 814,67 € TTC pour l'EPCC Les Deux Scènes
 - 1 625,14 € TTC pour l'ISBA
- Total : 361 571,24 € TTC

Le lot 1 « Assurance Dommages aux biens et risques annexes pour le CCAS » a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre.

Aussi, une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été lancée pour ce lot, conformément à l'article R 2122-2 du code de la commande publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **prend connaissance du résultat de la consultation,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les lots 2 et 4 ; les lots 1 et 3 relevant de la délégation permanente de l'assemblée délibérante en date du 20 mai 2021.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

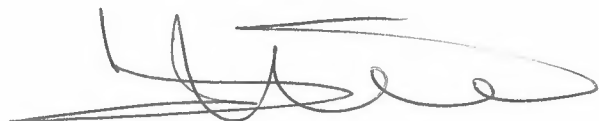
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Christine WERTHE
Conseillère Municipale



Anne VIGNOT